



**Relevé de décision du conseil municipal
Séance du Vendredi 10 Septembre 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le 10 (dix) septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Jongieux, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Didier PADEY, Maire.

Présents : Julie Badin-Lecourt, Christian Barlet, Daniel Barlet, Simon Barlet, Fabien Elie, Stéphane Lamiral, Didier Padey, Lionel Perraud.

Pouvoirs : Emilie Crepel-Barlet donne pouvoir à Didier Padey, Steven Jacquin donne pouvoir à Stéphane Lamiral, Daniel Vincent donne pouvoir à Lionel Perraud.

Excusés : Emilie Crepel-Barlet, Steven Jacquin, Daniel Vincent.

Date de la convocation : 6 Septembre 2021 (six septembre deux mille vingt-et-un),

Il est proposé de confier le secrétariat de séance à Fabien Elie, conseiller municipal.

Ordre du jour :

1. Validation des comptes-rendus de précédents conseils
2. Décision modificative N°2 budget communal
3. Acquisition Chapelle Saint Romain
4. Acquisition Enclos Aimavigne (propriété Dufour)
5. Création de servitude pour l'OAP d'Aimavigne
6. OAP Aimavigne : avenant à la délibération 2021-06-02
7. OAP de Jongieux le Haut : Validation du Devis Agate
8. STEP Aimavigne : Validation de devis
9. Tarification location de la salle des fêtes
10. Coupes affouagères
11. Bibliothèque : mise en place et règlement intérieur
12. Organisation de la journée citoyenne du 25 Septembre et travaux divers dans la commune
13. 1^{er} budget citoyen de la Savoie : les deux projets de Jongieux, organisation et communication
14. Questions diverses

1. Validation des comptes-rendus de précédents conseils

Les relevés de décisions doivent être validés par le conseil municipal. Dans ce cadre, M. le Maire présente la liste des relevés de décisions à valider du :

- | | | |
|--------------------|---------------------------------|------------------|
| - 23 Mai 2020, | - 31 Août 2020, | - 09 Avril 2021, |
| - 9 Juin 2020, | - 1 ^{er} Octobre 2020, | - 30 Avril 2021, |
| - 22 Juin 2020, | - 30 Octobre 2020, | - 21 Mai 2021, |
| - 06 Juillet 2020, | - 27 Novembre 2020, | - 25 Juin 2021. |
| - 10 Juillet 2020, | - 14 Décembre 2020, | |

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de valider ces 14 relevés de décisions.

2. Décision modificative N°2 budget communal

La locataire de l'appartement T2 situé au-dessus de l'école a quitté les lieux et est remplacée par un nouveau locataire. Dans ce contexte, la caution doit être reversée au locataire sortant. Son montant était de 460 €. Le montant de la caution perçue du nouveau locataire est de 470,51 €.

Les dépenses prévues actuellement au budget ne tiennent pas compte du remboursement de cette caution. Aussi, il est proposé au Conseil :

- d'ajuster le budget sur la dépense supplémentaire en conservant l'équilibre de la section d'investissement :
 - o En dépense : article 165 – chapitre 16 : +460 €
 - o En recette : article 165 – chapitre 16 : + 460 €

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de valider cette décision modificative.

3. Acquisition Chapelle Saint Romain

M. le Maire explique que la Chapelle Saint Romain est bâtie sur deux parcelles de terrain. L'un appartient à la commune et l'autre au Comité de la Chapelle.

Le Comité de la Chapelle serait prêt à céder à la commune pour un euro symbolique la Chapelle située à St Romain ainsi que deux parcelles lui appartenant sur ce même secteur de Saint Romain ; la première à savoir la parcelle B 754, d'une surface de 900 m² sur laquelle est édifée pour partie la chapelle et la deuxième à savoir la parcelle B 747 d'une surface de 1030 m² sur laquelle se situe une zone de stationnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de valider l'acquisition de la Chapelle et des deux parcelles de terrain B 754 et B 747 pour un euro symbolique et autorise M. le Maire à signer tous les protocoles notariés et actes authentiques notariés à intervenir et relatifs à l'acquisition de ces parcelles de terrain en application de la présente délibération.

4. Acquisition Parcelle B 762 Saint Romain

Par ailleurs, la Commune aurait l'opportunité de faire l'acquisition de la parcelle B 762 appartenant à Monsieur Blanchard, située dans le même secteur, d'une surface de 1415 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de valider l'acquisition de cette parcelle de terrain B 762, à engager une négociation avec le propriétaire et autorise M. le Maire à signer tous les protocoles notariés et actes authentiques notariés à intervenir et relatifs à l'acquisition de cette parcelle de terrain, en application de la présente délibération.

5. Acquisition Enclos Aimavigne – Propriété DUFOR

M. DUFOR propose de céder à la commune une parcelle de 29,97 m² environ en bordure de route comprenant un enclos en limite de la parcelle A 2091 pour un euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de valider l'acquisition de ce segment de parcelle A 2091 et autorise M. le Maire et adjoints à mandater un géomètre pour procéder au découpage de la parcelle à acquérir et à signer tous les protocoles notariés et actes authentiques notariés à intervenir et relatifs à l'acquisition de ce segment de parcelle, en application de la présente délibération.

6. OAP Aimavigne : avenant à la délibération 2021-06-02

a. OAP d'Aimavigne : Création de servitude

La future voie d'accès de l'OAP d'Aimavigne n'a pas encore le statut de chemin communal. Pour la vente notariée des terrains dans le cadre de l'OAP, il est donc nécessaire de constituer une servitude de passage et perpétuelle et avec tout type de véhicule sur les parcelles N°2046, 2048 et 2050 appartenant à la commune au profit des parcelles 815, 817, 818 et 2051 qui appartiendront suite aux ventes à la société Depaulise.

Il est proposé de réintégrer cette servitude dans la rédaction du compromis de vente par l'intermédiaire d'un avenant de la délibération 2021-06-02.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- ***d'autoriser la création de cette servitude pour la vente des terrains dans le cadre de la mise en œuvre de l'OAP.***
- ***d'intégrer cette servitude dans la délibération 2021-09-04 (avenant de la délibération 2021-06-02)***
- ***d'autoriser Monsieur Maire à signer les protocoles notariés et avant contrats et actes authentiques notariés à intervenir, en application de la présente délibération.***

b. OAP Aimavigne : Intégration d'un segment de parcelle

M. le Maire informe le conseil qu'un segment de parcelle N°814 permettant la création de la place de village autour du lavoir et l'accès aux futures places de parking créées par l'opération de construction avait été oublié dans la délibération 2021-06-02. Il convient donc de préciser que les 50m2 entourant le lavoir, remis à la commune, correspondent bien à la partie de la parcelle section A N°832 et une partie de la parcelle section A N°814 cette dernière ayant été omise dans la précédente délibération.

Il est proposé de réintégrer le triangle de parcelle manquant (partie de la parcelle 814) dans la rédaction du compromis pour la rétrocession à la commune des parties négociées.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- ***d'autoriser l'intégration de ce segment de parcelle pour la signature du compromis de vente dans le cadre de la mise en œuvre de l'OAP.***
- ***d'intégrer ce segment de parcelle N°814 dans la délibération 2021-09-04 (avenant de la délibération 2021-06-02)***
- ***d'autoriser Monsieur le Maire à signer les protocoles notariés et avant contrats et actes authentiques notariés à intervenir en application de la présente délibération.***

En conclusion, après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver la modification de la délibération 2021-06-02 adoptée le 25 Juin 2021 pour les deux points a et b mentionnés ci-dessus.

7. OAP de Jongieux le Haut : Validation du devis Agate

Dans le cadre de la procédure de modification simplifiée du PLU concernant l'OAP de Jongieux le Haut, il est proposé au Conseil de s'entourer de l'assistance technique du cabinet AGATE qui apportera un accompagnement juridique et administratif dans les démarches à accomplir.

Le Conseil Départemental participant à hauteur de 52,90 % du montant du devis de 2 190 €, le net à charge de la commune sera de 1 031,49 €.

Après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, le Conseil décide d'approuver le devis Agate.

8. STEP Aimavigne

Dans la continuité de l'abandon du projet de création d'une nouvelle STEP à Aimavigne, il a été demandé plusieurs devis avec plusieurs options possibles de rénovation de la STEP actuelle qui sont proposées au Conseil.

L'option d'une rénovation globale comprenant notamment la fourniture et pose de rampes inox dans les premier et deuxième bassins, un dégrilleur automatique et la reprise complète de l'étanchéité des bassins est retenue. Lionel PERRAUD précise qu'il attend encore des devis.

Christian BARLET demande de profiter de ces travaux pour intégrer des attentes afin d'éviter d'avoir à rouvrir des tranchées dans cette même zone pour des raccordements futurs de la STEP.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire et adjoints à entériner l'option de rénovation globale de la STEP pour un montant équivalent au meilleur devis présenté.

9. Tarifification location de la salle des fêtes

Stéphane LAMIRAL expose un comparatif de prix de la location de la salle des fêtes par rapport aux autres salles équivalentes des villages alentours.

Le prix de la salle des fêtes de Jongieux est à 620 € le weekend (720 € avec chauffage), là où il est de l'ordre de 1 000 € dans les communes voisines. Il explique avoir eu plusieurs fois la remarque par les derniers locataires qui trouvaient le prix de la salle relativement bas.

Il est proposé au Conseil d'augmenter ce prix de 130 € pour le fixer à 750 € le weekend (800 € avec chauffage) pour les externes au village. Le tarif de 200 € pour les habitants de Jongieux est maintenu.

Il est aussi envisagé de proposer un forfait de ménage optionnel à 80 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de valider ces deux propositions.

10. Coupes affouagères

Une demande de coupes affouagères a été reçue en mairie.

Il est proposé au Conseil d'approuver une délibération spécifiant les critères suivants :

- Maintien du tarif de la coupe à 60 €
- Maintien de l'application d'une pénalité de 200 € si l'abattage n'est pas terminé au 30 Avril ou si le débardage n'est pas effectué au 30 Septembre de l'année suivante
- Désignation des Garants de la bonne exploitation des bois :
 - o Daniel VINCENT
 - o Simon BARLET
 - o Daniel BARLET

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver la délibération.

11. Bibliothèque : mise en place et règlement intérieur

La commune a signé une convention avec Savoie Biblio lui permettant de bénéficier de subventions pour le rachat de livres. Cette convention prévoit la mise en place d'un règlement intérieur.

Un projet de règlement de trois pages pour la bibliothèque est présenté à l'assemblée .

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver le règlement intérieur présenté.

Julie BADIN-LECOURT propose de faire un appel au don de livres récents aux habitants de la commune.

12. Organisation de la journée citoyenne du 25 Septembre et travaux divers de la commune

La date officielle de la Journée citoyenne est le 25 Septembre 2021. Il est proposé d'organiser un appel à bénévoles pour rassembler les Jongiolans autour de cet évènement.

L'objectif sera d'organiser maximum trois ateliers :

- Désherbage du parking de la salle des fêtes et de l'école
- Nettoyage des murs et monuments
- Ponçage et peinture d'éléments de mobilier d'extérieurs à rafraichir
- Autres

Julie BADIN-LECOURT et Emilie BARLET se chargeront de la diffusion de l'information sur les réseaux et une distribution de flyers sera réalisée le weekend du 11 – 12 Septembre.

Un compte-rendu photo sera réalisé si possible par les enfants présents du village.

13. 1^{er} Budget citoyen de la Savoie : les deux projets de Jongieux, organisation et communication

Dans le cadre de ce premier budget citoyen, 90 projets ont été présentés à l'échelle de la Savoie, 30 seront lauréats et recevrons des financements.

Deux projets sont en course au niveau de la commune :

- Un projet de city stade présenté par le comité des Fêtes
- Un projet d'acquisition d'un broyeur à végétaux présenté par Christian BARLET

Les votes seront lancés à partir de la semaine du 13 Septembre 2021.

Une communication sera faite sur les réseaux et le site de la commune ainsi qu'une distribution papier dans les boites aux lettres dans les 10 jours.

14. Questions diverses

- L'organisation actuelle du travail n'est pas satisfaisante et nécessite de s'orienter vers un autre type de gestion notamment des espaces verts. En conséquence, M. le Maire évoque le contrat de l'agent technique actuellement en CDD qui ne sera donc pas renouvelé par la commune de Jongieux.

Lionel PERRAUD résume les travaux récents effectués ou en études :

- Peintures de signalisation : Lignes blanches, parking, zone 30, passages piétons.
- Vernis en cours (église, rampe, préau)
- Programmation des travaux d'enrobé sur le chemin du Chatelard
- Convecteurs des appartements
- Ampoules commandées pour les décorations de Noël
- Vidéosurveillance secteur Mairie, salle des fêtes en étude
- Rénovation de l'ancienne bibliothèque

Daniel BARLET explique que l'épareuse a a priori cassé une buse en bas du village et qu'il faudra prévoir de la réparer. Une visite est prévue pour aller voir les réparations à envisager.

Christian BARLET annonce que les abribus ont été fabriqués et seront livrés sous une semaine.

Julie BADIN-LECOURT évoque les retombées et le bilan du partenariat événementiel et journalistique réalisé avec le Dauphiné Libéré :

- Création de la Baseline : Jongieux la côte des vigneronns – offerte par le Dauphiné Libéré et en cours de dépôt.
- Création du grand hashtag et installation dans les virages de Jongieux.
- Création de diffusions sur internet des 4 films
- Communication dans le Dauphiné Libéré et la Vie Nouvelle (11 insertions).

Les chiffres de visibilité en nombre de personnes touchées par les différents événements et diffusions journaux/réseaux se comptent en dizaines voire centaines de milliers de personnes, ce qui est énorme et très encourageant pour la suite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00



Le Maire,

Didier PADEY